

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes  
Sud Luberon

Séance du 20 novembre 2025

Date de convocation : 7 novembre 2025  
Date d'affichage : 7 novembre 2025

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 28  
Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt novembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Mirabeau, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-113  
Fermeture anticipée de l'atelier "Passerelle"**

Rapporteur : Rose-Marie DUMONTIER

**Présents :**

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Eve MAUREL, Mylène GARCIN, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Nathalie LEBOUC, Pierre AUZOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Bernadette VITALE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN, Josianne MAURIN.

**Procurations :**

Jean-Marc BRABANT donne procuration à Marc JAUBERT,  
Joëlle RICHAUD donne procuration à Alain GOUIRAND,  
Jean-Louis ROBERT donne procuration à Richard ROUZET,  
Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA,  
Jacques DECUIGNIERES donne procuration à Bernadette VITALE,  
Franck LAROCHE donne procuration à Romain BRETTE

**Absents et excusés :**

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emma LEON, Alain DE VILLEBONNE, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON

Madame Bernadette VITALE est nommée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2019-077-A du 3 octobre 2019 approuvant les statuts de la SPL Durance pays d'Aigues,

Vu la délibération n°2024-011 du 1<sup>er</sup> février 2024 portant attribution du marché de gestion et exploitation du service « Passerelle » à la SPL Durance pays d'Aigues,

Vu la décision n°2024-132 du 23 décembre 2024 relative à l'avenant n°1 de l'atelier « Passerelle »,

Vu la délibération n°2025-068 fixant la fermeture définitive de l'atelier « Passerelle » et prévoyant la mise en place d'un contrat transitoire du 01/01 au 30/06/2026 avec la SPL Durance pays d'Aigues,

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu le budget ;

Considérant que le fonctionnement de ce service repose sur l'intervention d'un salarié de la SPL spécifiquement habilité et titulaire du diplôme requis pour l'exercice de cette activité,

Considérant que l'absence de ce salarié ne permet plus d'assurer la continuité du service dans des conditions conformes aux exigences réglementaires et contractuelles,

Considérant qu'il appartient dès lors à COTELUB, autorité concédante, de prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin de manière anticipée à l'exécution du service, dans l'intérêt général et afin de garantir la bonne organisation de l'action communautaire,

Considérant enfin que cette fermeture anticipée s'inscrit dans la perspective de la cessation définitive du service prévue par la délibération n°2025-068 du Conseil communautaire,

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la fermeture définitive anticipée de l'atelier « passerelle » pour motif d'intérêt général,
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

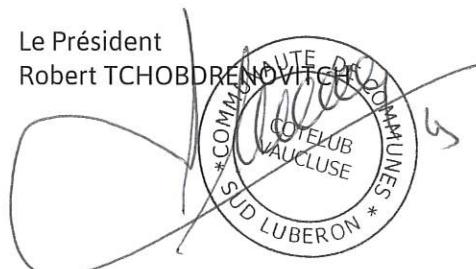
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à la majorité avec 33 voix pour et 1 voix contre

La Secrétaire de séance  
Bernadette VITALE



Le Président  
Robert TCHOBDRNOVITCH

  
SCEA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COTELUB VAUCLUSE SUD LUBERON